Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 13703
30 janvier 2015

Tous les prisonniers politiques doivent être libérés rapidement en République de Moldova

Déclaration écrite n° 588

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sommes extrêmement préoccupés par les violations des droits et libertés civils qui sont de plus en plus fréquentes en République de Moldova, en lien avec les élections législatives du 30 novembre 2014.

Nous jugeons particulièrement inadmissibles dans une démocratie les poursuites engagées pour des motifs politiques contre des militants et des opposants. A cet égard, nous appelons le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Nils Muižnieks, à examiner avec une grande attention les poursuites dont font l'objet deux militants antifascistes, Pavel Grigorciuc et Mihail Amerberg, qui sont détenus depuis maintenant trois mois pour des accusations manifestement motivées par des considérations politiques. Nous sommes également très préoccupés par le sort des militants d'opposition Nicolae Tipovici et Cornel Moraru, détenus eux aussi depuis trois mois. Il existe des raisons de penser que la détention prolongée des quatre militants, en l'absence d'investigations et sur fond d'opacité de la procédure judiciaire, est un moyen de faire pression sur l'opposition parlementaire et non parlementaire et d'intimider les opposants. C'est totalement inacceptable.

Dans ce contexte, nous condamnons fermement la détention de prisonniers politiques en Moldova, Etat membre du Conseil de l'Europe, et exigeons leur libération immédiate. Les nouvelles autorités moldoves devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les engagements auxquels la République de Moldova a souscrit dans le domaine des droits de l'homme en adhérant au Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

LOUKAIDES George, Chypre, GUE
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
GROSS Andreas, Suisse, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
GÜR Nazmi, Turquie, GUE
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MARKOVÁ Soňa, République tchèque, GUE
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
NAIMSKI Piotr, Pologne, CE
RECORDON Luc, Suisse, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
VALEN Snorre Serigstad, Norvège, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

Total = 20

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
   CE: Groupe des conservateurs européens
   GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
   SOC: Groupe socialiste